



Modification de contrat de travail sur le systeme de deplacement.

Par **gilbert**, le **16/11/2008** à **08:03**

bonjour, je suis cadre commercial et lors de mon embauche il est stipulé que je ferais mes déplacements avec ma voiture perso donc rembourser au frais kilométrique. embauché depuis le 28 février 2005, à ce jour j'ai reçu une lettre recommandée avec AR notifiant qu'à partir de janvier 2009 je roulerai avec une voiture de société.

est-ce que je suis en droit de pouvoir refuser ?

car j'ai un crédit sur le véhicule et surtout parce que c'est rentable et net d'impôt.

vous souhaitant bonne réception en espérant avoir une réponse.

cordialement

cedric gilbert